Ministry of Municipal Affairs and Housing

Municipal Finance Policy Branch

777 Bay Street, 13th Floor. Toronto ON M7A 2J3 Ministère des Affaires municipales et du Logement

Direction des politiques relatives aux finances municipales

777, rue Bay, 13e étage Toronto ON M7A 2J3



February 28, 2024

To Municipal Treasurers and Municipal Auditors:

I am pleased to inform you that the 2023 Financial Information Return (Smart FIR2023) is now available for download from the FIR website.

Please note – with thanks to all who participated in the consultations, the 2023 FIR template reflects recent Public Sector Accounting Standard changes (e.g., Financial Instruments and Asset Retirement Obligations), among other changes. In addition, as a result of stakeholder feedback, the template has also been streamlined, including the elimination of select schedules.

To learn more about 2023 content changes and to view the 2023 FIR instructions, please see the "Additional Information" and "FIR Instructions" sections of the FIR2023 reporting page on the FIR website. The 2023 page also includes illustrative examples of common Asset Retirement Obligations and Financial Instruments reporting scenarios.

The deadline for completion is May 31, 2024.

Smart FIR and GO Secure

To use the 2023 Smart FIR template, you must have Smart View installed on your computer, as well as a valid GO Secure account. Click the <u>link</u> and read the "What's Required (User Registration)" section for more information.

If you registered for a GO Secure account for the 2022 reporting year, you do not need to register again. However, we are asking for your assistance in verifying the user accounts currently provisioned to access the Smart FIR for your municipality. Please use this <u>link</u> to download and complete the Account Confirmation Form for Smart FIR2023 user accounts.

You will also need to update to the current version of Smart View. Download the Smart FIR registration app and Guide, available in the "What's Required (User Registration)" section of the FIR website. (Please note that the link for downloading the new version of Smart View is available on page 10 of the User Guide. Existing versions of Smart View should be uninstalled prior to installing the new version.) https://efis.fma.csc.gov.on.ca/fir/index.php/en/municipal-reporting/help/

In addition, please note that the existing GO Secure log-in system is being upgraded. More information will be provided on the FIR website once the transition is complete.

Like last year, municipalities that have submitted all education property tax payments and year-end tax adjustments into the Online Property Tax Analysis (OPTA) system by **March 31**, **2024**, will have their FIR2023 pre-loaded with schedule 72B data from OPTA. **The updated FIR2023 template** will become available for download in April 2024.

This option simplifies and streamlines FIR processes for municipalities. Once you have submitted the appropriate information to OPTA, simply use the Smart FIR's backup function to upload your inprogress FIR2023 to the ministry's server. This ensures that the updated Smart FIR2023 template, which includes a pre-loaded schedule 72B data, can be downloaded (restored) with all the information you have already entered.

I would also like to take this opportunity to remind you that filing your FIR data by the deadline is a requirement under the *Municipal Act, 2001*. It is also critical for enabling the province to determine allocations for provincial grants. In addition, as you may know, submission of the FIR is a reporting obligation under the Ontario Municipal Partnership Fund (OMPF) program.

Financial Statements

Financial statements can be attached when submitting the Smart FIR2023 return. Alternatively, financial statements including a signed auditor's report may be emailed to FIR.mah@ontario.ca While PDF versions of financial statements are preferred, Word and Excel copies will be accepted.

Viewing FIR Data and Dashboards

Visit the FIR website to view historical FIR data sorted by municipality, by schedule, and by year. Dashboards are also available for schedules:10, 12, 40, 70 and 80.

FIR Awards - New Categories, More Winners

To recognize municipalities' ongoing effort and dedication, the FIR Awards framework has been updated to recognize 20 municipalities across three population-based categories.

Beginning with the 2023 FIR, the first municipalities that submit a complete FIR in the following categories would be eligible to win the award:

Population categories	Maximum 2023 FIR Winners
Less than 10,000	12
Between 10,000 and 100,000	. 6
Greater than 100,000	2
Total	20

Should you have any questions, require assistance with completing the FIR, or have comments on proposed changes to the 2023 FIR, please email <u>FIR.mah@ontario.ca</u> or contact Jim Simos at (437) 833-9995. You may also contact your Municipal Services Office.

Sincerely,

Ruchi Parkash

Ruchi Parkash

Director, Municipal Finance Policy Branch

cc: Directors, MMAH, Municipal Services Offices

Mary Iannaci, Director, Municipal Funding Policy, Ministry of Finance

Ministry of Municipal Affairs and Housing

Municipal Finance Policy Branch

777 Bay Street, 13th Floor. Toronto ON M7A 2J3 Ministère des Affaires municipales et du Logement

Direction des politiques relatives aux finances municipales

777, rue Bay, 13e étage Toronto ON M7A 2J3



Le 28 février 2024

À l'attention des trésoriers et vérificateurs des municipalités

J'ai le plaisir de vous informer que le Rapport d'information financière de 2023 (RIF intelligent de 2023) peut maintenant être téléchargé du site Web du RIF.

Merci à tous les participants aux consultations, qui nous ont permis de faire en sorte que le gabarit du RIF de 2023 reflète les changements apportés récemment aux normes comptables pour le secteur public (p. ex., instruments financiers et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations), entre autres. De plus, à la suite des commentaires des parties prenantes, le gabarit a également été simplifié; ainsi, certaines annexes ont été supprimées.

Pour en savoir davantage au sujet des changements apportés pour 2023 et lire les directives sur le RIF de 2023, veuillez consulter les sections « Aide supplémentaire » et « Directives pour remplir le RIF » dans la page de déclaration du RIF de 2023 du site Web du RIF. La page de 2023 propose aussi des exemples qui illustrent des situations courantes pour la déclaration des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les instruments financiers.

Le RIF doit être soumis, dûment rempli, au plus tard le 31 mai 2024.

RIF intelligent et GO Secure

Pour utiliser le gabarit du RIF intelligent de 2023, votre ordinateur doit être doté de Smart View et vous devez posséder un compte GO Secure en règle. Pour des précisions, cliquez sur ce <u>lien</u> et lisez la section « Ce qui est requis (Enregistrement de l'utilisateur) ».

Si vous avez obtenu un compte GO Secure pour l'année de déclaration 2022, il n'est pas nécessaire de vous inscrire de nouveau. Cependant, nous vous saurions gré de nous aider à vérifier les comptes d'utilisateur actuellement attribués à votre municipalité pour l'accès au RIF intelligent. Veuillez utiliser ce <u>lien</u> pour télécharger et remplir le Formulaire de confirmation de compte pour les comptes d'utilisateur du RIF intelligent de 2023.

Vous devrez également obtenir une version à jour de Smart View. Téléchargez l'application d'inscription au RIF intelligent et le guide d'utilisation qui l'accompagne, dans la section Ce qui est requis (Enregistrement de l'utilisateur) du site Web du RIF. (Veuillez noter que le lien de

téléchargement de la nouvelle version de Smart View se trouve à la page 10 du guide d'utilisation. Il faut désinstaller les versions existantes de Smart View avant de télécharger la version la plus récente.) https://efis.fma.csc.gov.on.ca/fir/index.php/fr/municipal-reporting-french/smart-fir-application-instructions-french-need-translation/

De plus, veuillez noter que nous procédons actuellement à la mise à niveau du système d'ouverture de session de GO Secure. Des renseignements seront publiés dans le site Web du RIF dès que la transition sera terminée.

Comme l'année dernière, les municipalités qui auront soumis tous les montants d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires et d'ajustements fiscaux de fin d'exercice au Service en ligne d'analyse de l'impôt foncier (SLAIF) avant le **31 mars 2024** pourront obtenir un gabarit du RIF de 2023 contenant déjà les données de l'annexe 72B du SLAIF. Le gabarit prérempli du RIF de 2023 pourra être téléchargé en avril 2024.

Cette option simplifie et rationalise le travail de préparation du RIF des municipalités. Lorsque vous aurez soumis l'information pertinente au SLAIF, vous n'aurez qu'à utiliser la fonction de sauvegarde du RIF intelligent pour téléverser votre RIF de 2023 en cours de préparation dans le serveur du ministère. Vous pourrez ensuite télécharger (récupérer) le gabarit prérempli du RIF intelligent de 2023 contenant l'information tirée de l'annexe 72B et toute autre information que vous aurez déjà saisie.

J'aimerais aussi vous rappeler qu'aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, vous devez soumettre votre RIF dûment rempli au plus tard à la date limite. La province a besoin de ces renseignements pour établir le montant des subventions. De plus, comme vous le savez peut-être, le RIF est obligatoire dans le cadre du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO).

États financiers

Les municipalités peuvent joindre leurs états financiers au RIF intelligent de 2023 au moment de le soumettre. Elles peuvent aussi les transmettre par courriel, accompagnées du rapport de vérification signé, à <u>FIR.mah@ontario.ca</u>. Bien qu'il soit préférable de soumettre des exemplaires des états financiers en version PDF, les fichiers Word et Excel seront également acceptés.

Consultation des tableaux de bord et données du RIF

Consultez le site Web du RIF pour obtenir les données du RIF des années passées, réparties selon la municipalité, l'annexe et l'année. Des tableaux de bord des annexes 10, 12, 40, 70 et 80 peuvent également être consultés.

Prix RIF – nouvelles catégories, plus de chances de gagner

Pour reconnaître le temps et les efforts que les municipalités consacrent chaque année à remplir le RIF, la formule des Prix RIF a été modifiée afin de saluer 20 municipalités dans trois catégories fondées sur la population.

À compter du RIF de 2023, les premières municipalités à produire un RIF complet dans les catégories suivantes pourraient remporter le prix :

Catégories de population	Nombre de gagnants pour le RIF de 2023
Moins de 10 000 habitants	12
De 10 000 à 100 000 habitants	6
Plus de 100 000 habitants	2
Total	20

Pour toute question, ou si vous avez besoin d'aide pour remplir le RIF ou souhaitez formuler des commentaires sur les modifications proposées au RIF de 2023, veuillez nous écrire à FIR.mah@ontario.ca ou vous adresser à Jim Simos au 437 833-9995. Vous pouvez aussi communiquer avec votre bureau des services aux municipalités.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

La directrice des politiques relatives aux finances municipales,

Ruchi Partash

Ruchi Parkash

c. c. Directrices et directeurs des bureaux des services aux municipalités du MAML Mary Iannaci, directrice des politiques de financement des municipalités, ministère des Finances